



Rapport de développement durable

2008



projet
**Canadian
Malartic**
La minière nouvelle

table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. MESSAGE DU PRÉSIDENT	5
3. PORTRAIT DE LA MINIÈRE OSISKO	6
- Qui sommes-nous ?	6
- Que faisons-nous ?	7
4. STRATÉGIE POUR UNE EXPLOITATION RESPONSABLE	8
- Notre démarche	8
- Un dialogue permanent	8
- Gouvernance et système de gestion	9
5. CRÉATION DE VALEUR ET DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	10
- Une richesse créée, une richesse distribuée	10
- Notre implication communautaire - La relocalisation du quartier sud de la ville de Malartic	12
- GCC - Groupe de Consultation de la Communauté	14
- FEMO - Fonds Essor Malartic Osisko	15
- Relocalisation et moyens de subsistance	17
6. EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	18
- Consommation des ressources	18
- Changements climatiques et intensité énergétique du projet	18
- Gestion de l'eau	20
- Gestion des résidus miniers	21
- Gestion des terrains et création de biodiversité	21
- Autres rejets et émissions produites par le projet	22
7. LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ : NOTRE GARANTIE	22
8. PLAN DE FERMETURE STRUCTURANT À LONG TERME	24
9. CONCLUSION	24

liste des tableaux

- Récompenses reçues au cours de la période visée par le rapport	6
- Valeurs d'Osisko	6
- Qu'est-ce que le développement durable chez Osisko ?	8
- Enjeux prioritaires identifiés par Osisko pour sa démarche de développement durable	8
- Conseil d'administration	9
- Assistance financière	10
- Dépenses locales en produits et services	10
- Dépenses locales en produits et services avec le projet de relocalisation en 2008	11
- Synthèse des démarches d'autorisation et de consultation entreprises par le GCC	14
- Synthèse des démarches d'autorisation et de consultation entreprises par Osisko	15

liste des annexes

- ANNEXE 1 - Actions associées aux cinq enjeux prioritaires	26
---	----

génération

Malartic





développer la
RESSOURCE
employer
les talents

Introduction

notre performance en bref

	2006	2007	2008
À propos de nous			
Employés			
- Total	8	54	100
- Malartic	na	24	52
- Région Abitibi-Témiscamingue (excluant Malartic) ⁽¹⁾	1	12	22
- Montréal (corporatif)	6	18	26
Prix de reconnaissance	1	1	2
Actifs (millions \$ CAN)	31,6	264,4	318,2
Actions en circulation (millions)	114,2	160,4	166,5
Capitalisation boursière (millions \$ CAN)	632,7	946,4	606,1
Une richesse partagée			
Versements à nos fournisseurs (millions \$ CAN)			
- Malartic	nd	nd	6,6
- Région Abitibi-Témiscamingue (incluant Malartic)	nd	nd	72,5
- Province de Québec (incluant Région A-T)	nd	nd	87,1
- Total	18,6	53,9	130,8
Rémunération de nos salariés (millions \$ CAN)	0,9	3,3	11,2
Emploi local ⁽²⁾			
- Résident de Malartic	na	55	37
- Non résident de Malartic	na	150	99
Investissement dans les infrastructures publiques (millions \$ CAN) ⁽³⁾	na	na	40
Investissement dans la vie communautaire (milliers \$ CAN)	na	112	170
Indemnité moyenne versée aux résidents à relocaliser (milliers \$ CAN)	na	na	18
Un dialogue soutenu avec nos parties prenantes			
Consultation publique générale ⁽⁴⁾	1	2	3
Réunion et consultation publique pour les résidents à relocaliser	13	15	21
Centre de relation communautaire (nb de visite) ⁽⁵⁾	na	na	295
Niveau de satisfaction du processus de relocalisation (note sur 10) ⁽⁶⁾	na	na	8,4
Une priorité – la santé, la sécurité et l'environnement⁽⁷⁾			
Perte de vie	0	0	0
Accident ayant causé des pertes de temps	0	0	0

Note générale : les valeurs monétaires ont été arrondies.

Notes spécifiques :

1 : Inclut deux employés qui proviennent de l'extérieur de la région A-T.

2 : Ne tient pas compte des sous-traitants affectés aux travaux de relocalisation du quartier sud.

3 : Montant approximatif.

4 : Exclut les séances tenues par le BAPE.

5 : Nombre de visites reçues entre le 15 avril et le 30 juin 2008.

6 : Sondage mené par la firme de consultation Genivar en 2008.

7 : La plupart des données concernant l'empreinte environnementale du projet seront pertinentes pour les phases de construction, d'exploitation et de fermeture. Les prochains rapports de développement durable permettront de rapporter les données concernant l'utilisation des matières premières, le volume d'eau utilisé, le volume d'eau recyclé, les consommations d'énergie (produits pétroliers et hydroélectricité), émissions de gaz à effet de serre (GES), les émissions de GES compensées et les superficies des terrains restaurés.

na : Non applicable.

nd : Non déterminé.



Corporation Minière Osisko (OSISKO) est fière de présenter son premier rapport annuel de développement durable couvrant l'année 2008, pour le projet Canadian Malartic. Ce rapport présente le bilan de notre performance économique, environnementale et sociale jusqu'à maintenant et nos engagements répartis selon les axes prioritaires suivants :

- réduire les impacts liés à la méthode d'exploitation à ciel ouvert;
- soutenir le développement communautaire en maximisant les retombées régionales;
- élaborer un plan de fermeture structurant à long terme;
- exploiter le gisement de façon sécuritaire, en protégeant la santé et en assurant le bien-être des employés et de la communauté malarticoise; et
- poursuivre l'intégration de la durabilité au sein de l'équipe du projet Canadian Malartic.

Ce premier rapport est un moment unique pour OSISKO. Il permet de présenter notre stratégie et de la soumettre à un processus d'amélioration continue avec les parties prenantes. C'est dans ce contexte que nous souhaitons recevoir vos commentaires. Ils seront considérés dans la préparation de notre prochain plan d'action de développement durable. Vos commentaires permettront également de poursuivre notre rapprochement et d'établir les bases d'un dialogue stimulant, riche et constructif pour accompagner avec succès chacune des étapes de développement du projet minier aurifère Canadian Malartic.

Pour toutes questions relatives à ce rapport et surtout, pour formuler vos commentaires, suggestions et préoccupations face à notre projet, nous vous invitons à remplir les formulaires « **QUESTIONS - SUGGESTIONS - COMMENTAIRES** » et/ou « **SONDAGE - PERFORMANCE OSISKO** ». Vous serez en mesure de les trouver dans la section *Développement durable (Rapport 2008)* de notre site Internet, au www.osisko.com.

Cette participation vous permettra d'accompagner OSISKO dans sa démarche vers la durabilité dans le but de réaliser un projet minier responsable pour les générations futures.

Enfin, je tiens à remercier les personnes qui ont travaillé à la réalisation de ce premier rapport de développement durable : M. Kevin Connan, Mme Hélène Thibault, Mme Christine Baribeau, Mme Marie-Claude Lavoie ainsi que M. Bryan Coates, M. Denis Cimon et M. Daniel Larouche pour leur œil vigilant. Également je ne peux m'empêcher de remercier la firme de consultation Genivar, Mme Sylvie Prud'homme et Mme Martine Huot pour l'aide à la rédaction. Sans eux, ce rapport n'aurait pu voir le jour.



Jean-Sébastien David
Vice-Président, Développement durable

Corporation Minière Osisko
Gare Windsor, Bureau 300
1100 De La Gauchetière Ouest, C.P. 211
Montréal, Québec, H3B 2S2

Tél : (514) 735-7131
Fax : (514) 933-3290
Courriel : ir@osisko.com



Sean ROOSEN
Président et chef de la direction

2 Message du président

Corporation Minière Osisko (OSISKO) est engagée dans l'exploration et la planification minière responsable depuis sa fondation en 1998. Plusieurs jalons ont été posés pour marquer notre démarche vers la durabilité. En se donnant pour signature « **La minière nouvelle génération** », OSISKO confirme son ambition d'agir en tant que société citoyenne responsable dans l'exploitation des ressources minières. C'est dans ce contexte que nous avons décidé de préparer notre premier rapport de développement durable, en nous inspirant des lignes directrices du GRI (Global Reporting Initiative). Nous sommes très fiers de vous le présenter et apprécierions recevoir vos commentaires.

Avec ce rapport, OSISKO veut communiquer et officialiser sa démarche par souci de transparence. Nous voulons également nous donner un cadre reconnu qui nous permettra d'assurer le suivi efficace, constant et exhaustif du projet Canadian Malartic, et ce, en tenant compte des préoccupations, suggestions et commentaires de nos parties prenantes. Mais par-dessus tout, ce rapport et les autres à venir nous serviront d'outil pour améliorer continuellement notre performance. Une série d'indicateurs économiques, environnementaux et sociaux seront utilisés pour vérifier l'atteinte de nos objectifs, tout en permettant de comparer notre performance avec celle de nos pairs.

Après avoir parcouru plusieurs étapes entre l'exploration et le long processus d'étude d'impact sur l'environnement et celui des audiences publiques du BAPE, sans oublier la consultation de la population dans le cadre de la relocalisation du quartier sud, OSISKO s'engage maintenant à gérer la construction, l'exploitation et la fermeture du site de façon tout aussi responsable. Nous entendons ainsi devenir un chef de file et un modèle en matière de gestion des ressources minières au Canada et dans le monde.

OSISKO est une nouvelle entreprise qui en est encore à son premier projet, mais qui bénéficie de la grande expérience de ses dirigeants et artisans pour piloter le projet Canadian Malartic. Notre équipe a fait ses preuves et connaît bien la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Elle a développé une vision novatrice en matière d'exploitation minière respectueuse de l'environnement et du milieu social. À titre d'exemple, nous avons entrepris un processus de consultation sans pareil pour la relocalisation du quartier sud de la ville de Malartic; nous avons également optimisé le projet en collaborant étroitement avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) dans ses efforts de fermer le site orphelin de l'ancienne mine East Malartic.

L'équipe chevronnée d'OSISKO s'est taillée une solide réputation dans l'industrie minière québécoise, canadienne et internationale. Nous en sommes fiers et nous sommes motivés à relever de nouveaux défis. Ce premier rapport de développement durable est pour nous l'occasion de vous communiquer l'extraordinaire défi que nous nous sommes fixés, soit de littéralement « inventer » une compagnie et de créer une nouvelle culture d'entreprise minière responsable, qui place les principes de la durabilité au coeur de nos préoccupations pour le projet Canadian Malartic et pour ceux qui suivront.

Nous sommes conscients que notre industrie n'a pas toujours été exemplaire en matière de responsabilité sociale. Elle a fait, à ce chapitre, d'immenses progrès en quelques années. Ainsi, la création d'une nouvelle entreprise représente une occasion unique de rompre avec ce passé et d'inventer la minière de l'avenir – **La minière nouvelle génération**.

*« OSISKO confirme son ambition
d'agir en tant que société
citoyenne responsable dans
l'exploitation des ressources minières »*

Ce premier rapport de développement durable est donc l'occasion pour nous de vous présenter le bilan de notre récente performance environnementale, sociale et économique, et aussi de présenter nos objectifs à atteindre dans le futur. Nous souhaitons qu'il saura susciter un dialogue constructif autour de notre projet. Nous souhaitons également que ce rapport puisse servir de tremplin pour continuer d'améliorer le projet minier aurifère Canadian Malartic.

Fière de son parcours jusqu'à maintenant, OSISKO comprend que certains éléments du projet demandent encore à être compris par certains groupes. La construction du projet sera l'occasion pour OSISKO de continuer à investir ses efforts afin d'accroître l'acceptabilité sociale du projet. Nous mettrons l'accent sur la création d'opportunités locales et régionales pour les parties prenantes touchées directement ou indirectement par le projet. Au nom de notre conseil d'administration, je voudrais remercier l'ensemble de nos employés qui ont constamment démontré leur engagement et leur détermination à vouloir relever le défi de travailler pour **La minière nouvelle génération**.

Le président et chef de la direction,

Sean Roosen

3 Portrait de la minière Osisko

Qui sommes-nous?

Corporation Minière Osisko (OSISKO) est une société junior canadienne d'exploration minière qui a l'intention de devenir un producteur aurifère de calibre intermédiaire. Fondée en 1998, OSISKO se classe parmi les 25 plus importantes compagnies québécoises, grâce à sa capitalisation boursière de plus de 2,0 milliards \$. Ses actions sont cotées à la bourse de Toronto sous le symbole « OSK » ainsi qu'à la Deutsche Boerse sous le symbole « EWX ».

Actuellement, ses activités sont principalement centrées sur la propriété Canadian Malartic, propriété acquise en 2004 et détenue à 100 % par OSISKO. Cette propriété est située au coeur de la prolifique ceinture aurifère abitibienne du Québec, dans la ville de Malartic, approximativement 20 kilomètres à l'ouest de Val-d'Or. Son gisement d'or représente l'une des plus importantes ressources potentielles détenues en propriété exclusive par une société junior.

Tout récemment, OSISKO est devenue détentrice de 40 % de la société d'exploration Bowmore, qui détient 100 % des options d'une propriété mexicaine dont OSISKO a démontré l'intérêt.

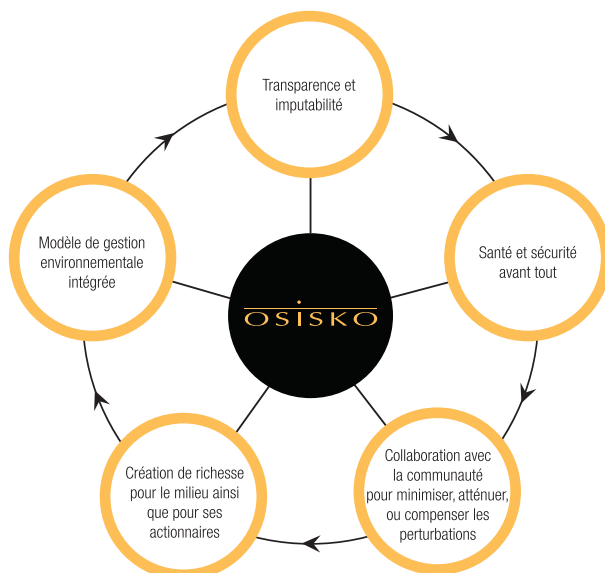
OSISKO possède les droits miniers de cinq autres cibles potentielles minéralisées dans le secteur de Malartic (Western Porphyry, Amphi

Porphyry, South Barnat, Jeffrey Zone, South-eastern Extension) faisant partie d'un territoire d'exploration de 230 km² allant de Malartic jusqu'à Cadillac.

Lorsque Corporation Minière Osisko a été créée en 1998, elle portait le nom Osisko Exploration Ltée. Ce nom a été modifié en 2008 pour celui de Corporation Minière Osisko démontrant ainsi notre désir de faire le passage de l'exploration à l'exploitation. Depuis ce temps, OSISKO utilise cette bannière pour ses travaux d'exploration et de planification minière pour le projet Canadian Malartic et prévoit construire et exploiter elle-même le gisement sous ce même nom. Le nom OSISKO est plus couramment utilisé par les parties prenantes du projet.

Au deuxième trimestre de 2009, OSISKO comptait une centaine d'employés, répartis entre son siège social de Montréal et son bureau de Malartic. Toujours en 2009, OSISKO n'exploitait pas le gisement, puisque son projet était en phase de planification minière ainsi qu'en processus d'évaluation et d'acceptation de la part des autorités du gouvernement du Québec. Son financement était déjà solide durant la période couverte par le présent rapport : Osisko disposait de près de 400 millions \$ en liquidités en date de juillet 2009.

Valeurs d'Osisko



Récompenses reçues au cours de la période visée par le rapport

AEMQ 2006

Prospecteur de l'année

En 2006, l'équipe d'Osisko a reçu le prestigieux prix « Prospecteur de l'année », décerné par l'Association de l'Exploration Minière du Québec (AEMQ)

PDAC 2007

Prix Bill Dennis

Prospecteur de l'année

L'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs a choisi Osisko pour recevoir le prix Bill Dennis 2007 du Prospecteur de l'année.

AEMQ 2008 Prix e3

En novembre 2008, l'Association de l'Exploration minière du Québec (AEMQ) a décerné à OSISKO le prix e3 d'excellence environnementale en exploration, qui souligne le haut degré de responsabilité environnementale et sociale de la compagnie dans ses pratiques.

Prix Extra 2008 de la Chambre de commerce de Rouyn-Noranda

Lors de son récent gala annuel, la Chambre de commerce de Rouyn-Noranda a décerné un prix à OSISKO pour souligner la contribution du Projet Canadian Malartic au développement économique de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Que faisons-nous?

Afin de mieux comprendre notre présence dans la collectivité de Malartic, voici brièvement le cycle de vie du projet Canadian Malartic qui s'échelonne de 2005 à 2024.

① Exploration

Depuis l'acquisition de la propriété Canadian Malartic en novembre 2004, OSISKO a complété un important programme de forage et ce, en plus d'effectuer une compilation détaillée de l'importante base de données historiques recueillies sur le site, laquelle contient des données provenant de plus de 5 000 mètres de forage de surface et souterrains. Le tout totalisant 600 000 mètres de forage.

OSISKO continue d'explorer cinq autres zones minéralisées dans le secteur de Malartic ainsi que des cibles d'exploration à fort potentiel sur la propriété. Un programme intensif de forage de définition et d'exploration de plus de 200 000 mètres est présentement en cours et se terminera vers la fin de l'année 2009.

Parallèlement au programme d'exploration, OSISKO a entrepris depuis 2006 un important programme de consultation de la communauté. Le cadrage des impacts environnementaux et sociaux du projet a également été réalisé durant cette période.

② Évaluation de la ressource

Les travaux de forage et de compilation réalisés jusqu'à la fin 2008 ont permis de délimiter un système aurifère de 2 300 mètres de long par 700 mètres de large, jusqu'à une profondeur verticale pouvant atteindre 1500 mètres.

En précisant la ressource, OSISKO a pu déterminer la portée du projet et entreprendre une série d'études sociales, environnementales et d'ingénierie, tout en planifiant le processus de relocalisation du quartier sud de la ville de Malartic.

③ Planification minière

La réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement et un processus exhaustif de suivi auprès des résidents à relocaliser du quartier sud ont été accomplis en 2008. En parallèle, une étude de faisabilité et des travaux préparatifs de fermeture du site orphelin de l'ancienne mine East Malartic du MRNF ont été entamés, afin de présenter un projet solide à l'audience publique tenue par le BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) sur le projet à l'hiver et au printemps 2009.

④ Construction et opération

Le cas échéant, sur obtention du décret gouvernemental autorisant le projet et prévu pour l'été 2009, une série de demandes de certificats d'autorisation (permis) seront déposées auprès des instances gouvernementales pour les travaux de construction avec des plans détaillés. La construction s'échelonne jusqu'en 2011. Suivra l'exploitation de 2011 à 2021.

⑤ Fermeture

Les travaux de fermeture s'étaleront sur deux ans. Cette période permettra de démanteler les bâtiments et de compléter les travaux de revégétalisation. Avant même les travaux de fermeture, 65 % du parc à résidus et de la halde à stériles auront déjà été revégétalisés.

Lorsque les travaux de fermeture seront complétés, une période de suivi post fermeture sera mise en place. La durée de cette période pourrait varier entre deux et cinq ans, mais pourrait aussi s'étendre sur une période plus longue, selon les besoins. La durée sera précisée lors du dépôt du plan de fermeture prévu à l'automne 2009.



4 Stratégie pour une exploitation responsable

Notre démarche

Le développement du projet Canadian Malartic a été planifié dans le souci constant de respecter le milieu naturel, mais aussi le milieu humain. Plusieurs initiatives ponctuent jusqu'à maintenant notre feuille de route vers la durabilité.

Avec ce premier rapport de durabilité, OSISKO tient à confirmer son engagement ferme d'exploiter le gisement Canadian Malartic selon les principes du développement durable.

OSISKO tient à affirmer sa volonté de devenir « **La minière nouvelle génération** » qui intègre les principes du développement durable au cœur de ses activités. C'est en se donnant les moyens nécessaires pour mesurer la performance économique, environnementale et sociale à long terme du projet que nous y arriverons. Comme première étape de notre démarche, nous vous présentons notre stratégie de développement durable 2009-2011. Cette stratégie sera intégrée dans notre modèle d'affaires et

nous aidera à poursuivre notre parcours vers la durabilité.

OSISKO vise également à l'accréditation ISO 14 001 et à se munir d'un plan d'action de développement durable. OSISKO entend confirmer son leadership dans la façon de fournir des ressources minières de façon responsable à l'ensemble de la société.

Le plan d'action proposera une série d'actions pour atteindre chacun des objectifs. Une cible, un échéancier et des indicateurs seront présentés pour mesurer la performance économique, environnementale et sociale et ce, pour chacune des actions qui seront entreprises. Les méthodologies à suivre pour rassembler l'information et la traiter seront également précisées, de même que les cadres de référence qui seront utilisés. Enfin, le plan d'action inclura également les programmes ou organismes auxquels nous adhérons.

Cette stratégie se déploie par une série d'actions classées selon cinq enjeux prioritaires identifiés par OSISKO :

Enjeux prioritaires identifiés par Osisko pour sa démarche de développement durable*

- » Réduire les impacts liés à la méthode d'exploitation à ciel ouvert
- » Soutenir le développement communautaire en maximisant les retombées régionales
- » Élaborer un plan de fermeture structurant à long terme
- » Prioriser la santé, la sécurité et le bien-être des employés et de la communauté
- » Intégrer la durabilité au sein du projet Canadian Malartic

*Un tableau complet des actions associées aux cinq enjeux prioritaires est joint en annexe.

Un dialogue permanent

OSISKO reconnaît toute l'importance d'identifier, de consulter et d'établir le dialogue avec les parties prenantes et plus particulièrement avec les résidents de Malartic.

En raison d'un gisement localisé sous une partie de la portion urbanisée de la ville de Malartic, OSISKO a entrepris dès 2006 (soit durant sa phase d'exploration), un processus de consultation de la municipalité de Malartic et des résidents touchés par une éventuelle relocalisation.

Qu'est-ce que le développement durable chez Osisko?

C'est une série d'actions, de mesures, de réflexions et de détails qui ont servi à bâtir le projet Canadian Malartic dans la recherche équitable d'un équilibre entre...

L'ÉCONOMIE
LES ASPECTS SOCIAUX & COMMUNAUTAIRES
L'ENVIRONNEMENT



respect
transparence
écoute

Mme Hélène Thibault, directrice des communications, rencontre et informe les Malarticois

Ce processus s'inscrivait dans notre volonté d'améliorer continuellement le projet et de maximiser ses retombées locales et régionales. Motivée par la richesse du processus, OSISKO s'engage maintenant à poursuivre le dialogue avec chacune des parties prenantes, de manière à assurer le succès des prochaines étapes du projet. Nous sommes soucieux de maintenir l'acceptabilité sociale du projet.

Nous reconnaissons toutefois qu'il demeure du travail à accomplir. Nos mécanismes de communication, de consultation et de participation seront bonifiés dans le futur. Dès cet automne, nous planifions faire un sondage auprès de nos parties prenantes afin de recueillir une gamme d'informations qui nous permettra d'établir les bases d'une relation constructive pour le futur du projet et d'élaborer le plan d'action de développement durable du projet. Dans ce contexte, nous réitérons notre souhait et vous invitons à remplir les formulaires « **QUESTIONS - SUGGESTIONS - COMMENTAIRES** » et/ou « **SONDAGE - PERFORMANCE OSISKO** » afin d'orienter nos sondages de cet automne (www.osisko.com, section Développement durable - Rapport 2008).

Gouvernance et système de gestion

Le conseil d'administration d'OSISKO a comme première responsabilité d'assurer la viabilité de la société et de veiller à ce qu'elle soit dirigée dans l'intérêt des actionnaires, tout en tenant compte des intérêts des autres parties prenantes. Il s'assure notamment que les questions pertinentes relatives à la gouvernance soient traitées conformément aux lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise énoncées dans le Règlement 58-201 des autorités canadiennes en valeurs mobilières. L'information détaillée concernant les pratiques de gouvernance d'entreprise sont présentées sur le site Internet d'OSISKO.

Le conseil d'administration est composé de sept personnes. Cinq d'entre elles sont indépendantes. Le président et chef de la direction d'OSISKO

ainsi que son vice-président directeur et chef de l'exploitation siègent sur le conseil d'administration. Le président du conseil est indépendant. Le conseil d'administration comporte cinq comités (comité de vérification, comité de rémunération, comité de gouvernance et nomination, comité environnement et santé & sécurité et comité spécial). Le comité environnement et santé & sécurité est responsable de superviser divers aspects des activités de la société à l'égard de l'environnement de travail (santé et sécurité du travail, questions relatives à la formation), l'environnement humain (questions relatives à la responsabilité sociale d'entreprise) et l'environnement physique (questions d'ordre environnemental). Tous les détails et les fonctions de chacun des comités peuvent être obtenus en consultant le site Internet d'OSISKO.

Victor Bradley, CA
Président du conseil

Sean Roosen, Eng. T.
Administrateur, Président et chef de la direction

Robert Wares, géo.
Administrateur, Vice-président directeur et chef de l'exploitation

Norman Storm, B. Comm.
Administrateur

Staph Leavenworth Bakali, B.A., MSc.
Administrateur

André J. Douchane, ing.
Administrateur

Serge Vézina, ing., Ph.D.
Administrateur

Le conseil d'administration a adopté un code d'éthique. L'année 2009 sera marquée par plusieurs ajouts en ce qui a trait à la gouvernance et à la gestion de notre entreprise (voir référence sur le site web Osisko).

5 Création de valeur et de développement communautaire

Une richesse créée, une richesse distribuée

Les investissements et dépenses prévus sur l'ensemble du cycle de vie du projet Canadian Malartic sont évalués à 3,25 milliards \$, dont 85 % seront dépensés au Québec et permettant ainsi de générer de la richesse et répartir la valeur avec :

- une valeur ajoutée totale dans l'économie québécoise de plus de 1,5 milliard \$, de soutenir l'emploi de près de 15 000 personnes/année au Québec, dont près de 80 % dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue;
- des recettes fiscales pour le gouvernement du Québec de près de 485 millions \$ et de 271 millions \$ pour le gouvernement fédéral;
- plusieurs autres types d'impacts économiques importants pour la communauté de Malartic et la région :
 - des dépenses de consommation additionnelles dans la communauté provenant des travailleurs itinérants (8,5 millions \$ par an) et des revenus supplémentaires de travail (7,5 millions \$ par an);
 - un impact structurant sur le rayonnement de l'industrie aurifère du Québec et la revitalisation de la communauté de Malartic;
 - des gains monétaires pour plusieurs institutions qui bénéficieront de bâtiments neufs (un minimum de 24,9 millions \$ sans compter les gains de fonctionnement et de confort); et
 - des salaires plus élevés de 70 % que le salaire moyen dans la MRC de La Vallée-de-l'Or pour les employés travaillant durant la phase d'exploitation du projet.

<i>Assistance financière</i>	2005	2006	2007	2008
Crédit d'impôt relatif aux ressources	492 000 \$	3 169 000 \$	7 396 000 \$	10 110 000 \$ ⁽²⁾
Crédit de droits miniers remboursable pour perte	110 000 \$	696 000 \$	2 058 000 \$ ⁽¹⁾	3 300 000 \$ ⁽²⁾

1) Montant à recevoir

2) Montant estimé à recevoir

En 2008, les achats de biens et services pour les activités d'OSISKO ont été de **130,8 millions \$**. Le tableau suivant présente la répartition des investissements effectués localement, dans la région et au Québec.

Territoire concerné	Montant dépensé (M\$)	Proportion (%)
Malartic	6,6	5,1
Abitibi-Témiscamingue (incluant Malartic)	72,5	55,6
Québec (incluant Abitibi-Témiscamingue)	87,1	66,5
Autres	43,7	33,5

Voici un extrait d'une allocution du président et chef de la direction d'OSISKO, monsieur Sean Roosen, lors de la présentation du bilan économique du projet au maire André Vézeau de Malartic et à la Société de développement économique de Malartic, le 21 mai 2009 :

« Le projet Canadian Malartic est un projet structurant pour l'Abitibi-Témiscamingue et le Québec. Notre équipe de direction connaît bien les entrepreneurs québécois et s'assure de maximiser les retombées économiques de nos investissements en région et au Québec »

Emploi local

OSISKO s'est engagée publiquement et à plusieurs reprises à favoriser l'achat et l'embauche locaux, à qualité et à prix concurrentiels. Cette approche permettra aux entreprises régionales de développer ou de consolider leur expertise technique, notamment dans le domaine minier. Cet aspect est d'autant plus intéressant que le projet Canadian Malartic fait appel à des méthodes innovatrices d'exploitation minière, de protection de l'environnement et de restauration continue. Fortes de ce savoir-faire innovateur, des entreprises de la région de l'Abitibi-Témiscamingue pourront ensuite rayonner à l'extérieur de la région et du pays.

Jusqu'à maintenant, OSISKO a déployé d'importants efforts pour maximiser la participation des acteurs économiques locaux et régionaux : sessions d'information aux chambres de commerce de la région et organisation de journées fournisseurs à l'intention des entreprises de la région.

Services et investissements en infrastructures publiques en 2008

OSISKO a déjà investi d'importantes sommes dans le développement des infrastructures publiques pour les travaux de relocalisation du quartier sud. À ce propos, vous trouverez ci-dessous une citation du maire de Malartic, monsieur André Zeveau, faite lors de la présentation du mémoire de la Ville de Malartic en audience publique sur le projet (16 avril 2009) :

« ... la ville aurait dû investir des sommes considérables pour refaire les infrastructures municipales telles que les conduites d'eau, les conduites d'égout, sanitaires, la voirie et l'asphaltage... la ville aurait dû investir dans le quartier sud, soit plus de vingt-neuf millions de dollars. La ville n'aurait pas pu investir ces sommes considérant sa situation financière actuelle... »

Le tableau suivant présente les dépenses locales en produits et services liées à la relocalisation du quartier sud.

Près de la moitié des 60 millions \$ prévus pour...	la reconstruction de cinq bâtiments institutionnels	Ces immeubles répondent aux normes actuelles, sont mieux adaptés aux différents besoins des usagers, offrent une plus grande capacité que ceux qu'ils remplacent et intègrent plusieurs éléments de durabilité comme l'utilisation d'énergie renouvelable et propre (géothermie), des mesures d'efficacité énergétique (préchauffage solaire) et des matériaux locaux (bois). (voir page 13)
Près de 9 millions \$ pour...	la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts	Le réseau peut supporter un développement résidentiel de 400 lots, alors que le nouveau quartier ne comptera que 190 lots résidentiels bâtis, dont environ 140 seront utilisés dans le cadre de la relocalisation; les 50 lots additionnels seront mis sur le marché par OSISKO pour permettre le développement de nouvelles constructions.
Près du tiers des 5 millions \$ prévus pour...	le réseau de voirie	Le nouveau quartier comporte des infrastructures améliorées par rapport au quartier relocalisé (bordures de béton, rues complètement pavées, éclairage).
Près du quart des 1,6 million \$ prévus pour...	l'amélioration du chemin du camping	Le chemin est maintenant doté de trottoirs, avec des égouts et un nouveau pavage. Cette infrastructure permet maintenant d'attirer de nouvelles constructions.
Près de 1,8 million \$ pour...	le réaménagement du terrain de golf (privé)	Quoique privée, cette institution est considérée par les Malarticois comme un établissement à caractère public et social, considérant l'utilisation de sa salle. Les investissements d'OSISKO ont permis d'ajouter un système d'irrigation qui réutilise les eaux de ruissellement collectées dans un bassin de bio rétention. Les eaux sanitaires sont aussi gérées de manière écologique à l'aide de marais filtrants qui permettent de les traiter adéquatement.

Les travaux de relocalisation ont également contribué aux améliorations suivantes :

- lots de plus grande superficie (16 % plus grand pour 95 % des cas);
- établissement d'un premier marché d'alimentation dans la ville;
- valeur ajoutée aux résidences relocalisées; et
- investissement dans les propriétés : plusieurs permis de rénovation ont été enregistrés pour les maisons situées dans le quartier non relocalisé.

Notre implication communautaire

Relocalisation du quartier sud de la ville de Malartic

L'implication communautaire d'OSISKO a commencé dès le début des travaux d'exploration avec la relocalisation du quartier sud. Voici en bref quelques éléments-clés des travaux de relocalisation au plan communautaire et des relations avec le milieu :

- amorce rapide de la relocalisation pour réduire la période d'incertitude et de flottement pour les citoyens du quartier sud;
- échéancier souple pour pallier aux imprévus et faciliter l'utilisation de main-d'oeuvre locale;
- engagement financier de compléter la relocalisation, que le projet minier voie le jour ou non;
- processus de consultation exhaustif des résidents à relocaliser, de l'ensemble de la collectivité et de la municipalité de Malartic;
- négociation de gré à gré avec chaque résident à relocaliser et processus d'accompagnement personnalisé;
- aménagement d'un nouveau quartier avec infrastructures de première qualité, sans frais pour la municipalité; et
- investissement de 60 millions \$ pour la construction d'édifices institutionnels de première qualité : une école primaire, un CPE, un CHSLD, un centre communautaire et un immeuble de logements à loyer modique.

OSISKO a énormément appris de ce projet de relocalisation. Des solutions ont été trouvées aux quelques difficultés rencontrées au début de l'opération en 2008, dont certaines ont été la source de désagréments pour certaines des premières familles à avoir été relocalisées. Un rapport tiré d'un groupe de discussion de personnes relocalisées en 2008 a été déposé au BAPE. Celui-ci démontre qu'une fois le processus terminé les gens sont satisfaits. Par contre, le processus pouvait sembler long. Depuis, il s'est déroulé efficacement et l'opération doit s'achever à l'automne 2009. Nous comptons faire le bilan de cette activité et valoriser au maximum nos connaissances acquises durant la gestion d'un tel projet, où la communauté et ses occupants étaient et sont toujours au coeur de chaque geste que nous posons.

*...une fois
le processus
terminé, les
gens sont
satisfaits*

Nouveau quartier de Malartic - Août 2009





L'ÉCOLE DES EXPLORATEURS



CPE Bambin & Câlin



Le Trait-d'Union Formation aux adultes



CHSLD SAINT-MARTIN



Centre communautaire



RÉSIDENCE GERMAIN-PAQUETTE



Groupe de consultation communautaire (GCC) à l'écoute

OSISKO a mis en place plusieurs initiatives qui visent d'une part à réduire les risques et les impacts sociaux négatifs associés au projet, et d'autre part à maximiser les opportunités pour le développement communautaire de Malartic et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Jusqu'à maintenant, notre travail nous a permis de se concentrer sur le processus de relocalisation.

Dès le début des travaux d'exploration dans le secteur du projet en 2005, les résidents de Malartic ont aussitôt été informés et consultés du potentiel minier du secteur. Puis en mai 2006, le GCC a vu le jour. Cette structure de consultation publique s'est vue confier la mission de faire le lien entre les résidents, la municipalité de Malartic et OSISKO. Plus spécifiquement, ses mandats sont :

- d'être l'instance de consultation aux diverses étapes du projet minier;
- de faire les liens entre la population, OSISKO et la municipalité;
- de faire le suivi du plan de relocalisation; et
- de gérer les requêtes et les plaintes.

Formé principalement de citoyens du secteur à relocaliser, le GCC est composé de 12 personnes, celles-ci provenant du quartier relocalisé (6), de la communauté (2), des représentants d'OSISKO (2) et du conseil municipal (2).

Le rôle du GCC est évolutif. Son principal mandat a été, jusqu'à maintenant, de veiller à la bonne marche du processus de relocalisation. Puisque celui-ci sera complété en 2009, la composition du GCC sera modifiée afin de réduire la

représentation du quartier relocalisé et ajouter des représentants de l'ensemble de la communauté. Le GCC serait appelé dans le futur à se transformer en un comité de suivi pour accompagner et suivre les prochaines étapes du projet (construction, exploitation et fermeture).

Depuis sa création, le GCC permet d'informer les citoyens, de gérer les commentaires, plaintes, préoccupations et attentes des résidents, et d'obtenir de ceux-ci les informations nécessaires au réajustement continu du processus de relocalisation et des mesures mises en place. Précisons que des rencontres publiques mensuelles du GCC ont lieu depuis août 2007. Les citoyens et les membres du comité peuvent y discuter de l'évolution des opérations, des problèmes qu'ils vivent et faire des demandes. Les procès-verbaux de ces rencontres sont disponibles sur le site web du GCC, à l'adresse : www.groupeconsultation.org.

Le GCC a mis en place une structure de consultation publique auprès des résidents à relocaliser, de l'ensemble de la collectivité de Malartic et du reste de l'Abitibi. Le tableau suivant présente cette structure ainsi que les initiatives déployées par le GCC. Le tableau 9 de la page suivante fait état de toutes les démarches de consultation et d'information entreprises par la Compagnie.



www.groupeconsultation.org

Synthèse des démarches d'information et de consultation entreprises par le GCC

Création d'un site Internet	Le GCC a créé et maintient à jour un site Internet qui contient à peu près toute l'information disponible sur les activités du GCC.
Séances de consultation générales (ou d'information publique)	Organisation de deux rencontres publiques d'information (une en 2007 et une en 2008) dans le cadre du projet Canadian Malartic. Principalement afin de comprendre le processus d'approbation du projet et pour comprendre la portée du projet.
Réunions mensuelles du GCC	La démarche du GCC est transparente. Des réunions mensuelles sont tenues depuis août 2007 et les comptes rendus sont publiés sur le site Internet du GCC : www.groupeconsultation.org .
Suivi des impacts	Production et distribution d'un guide sur l'identification et la gestion du stress en collaboration avec le CLSC.

Des outils de consultation sans pareil en Abitibi-Témiscamingue



Le Fonds Essor Malartic OSISKO (FEMO)

Le 11 mars 2008, OSISKO a annoncé la création du Fonds Essor Malartic OSISKO (FEMO), un organisme à but non lucratif voué au développement durable de Malartic. La mission du FEMO est de favoriser l'essor à long terme de Malartic. Ce fonds doit servir notamment à la mise en place de mesures de diversification économique afin de maintenir, après la fermeture de la mine, la vitalité économique de Malartic. Ce fonds pourra servir également à soutenir les jeunes dans des activités culturelles et sportives ou d'éducation (bourses d'études).

Depuis sa création en mars 2008, le FEMO a déjà distribué près de 300 000 \$. Il s'agit d'une première initiative volontaire de ce type pour l'industrie québécoise et canadienne. Le Fonds a financé, entre autres, un projet d'achat d'équipement informatique à la polyvalente de Malartic et les activités d'une trentaine d'organismes locaux et régionaux.

Corporation Minière Osisko s'est engagée à assurer au Fonds, à compter de l'obtention des permis d'exploitation et pendant toute son exploitation minière à Malartic, un financement adéquat pour remplir sa mission et se constituer un patrimoine permanent. Mélange d'argent et d'actions de la Compagnie, ce financement permettra au Fonds de profiter directement de la rentabilité de la Compagnie. OSISKO a versé 300 000 de ses propres actions au Fonds, auxquelles certains dirigeants de la compagnie ont ajouté 25 000 actions d'OSISKO de leur portefeuille personnel. Elle verse en plus 150 000 \$ par an au Fonds (170 000 \$ en 2008) et s'est engagée à verser au moins 150 000 \$ par an pour la durée de l'exploitation de la mine Canadian Malartic.

La valeur totale de la dotation du Fonds variera en fonction de la valeur boursière de l'action d'Osisko au cours des prochaines années. Au cours de clôture du 17 septembre 2009, ces actions avaient une valeur boursière de quelque 2,96 millions \$.

Synthèse des démarches d'information et de consultation entreprises par Osisko

Création d'un site Internet	OSISKO a créé et maintient à jour un site Internet qui contient à peu près toute l'information disponible sur le projet et sa progression ainsi que l'information susceptible d'intéresser la communauté directement ou indirectement touchée par le projet.
Embauche d'une directrice des communications	Depuis avril 2007, plusieurs activités d'information de la population, des élus et des groupes et associations de Malartic et de l'Abitibi ont été menées par le GCC, incluant la distribution d'un dépliant d'information sur le projet et la création d'un site Internet.
Création d'un centre de relations communautaires OSISKO	Le GCC loge depuis 2008 dans le Centre de relations communautaires OSISKO situé sur la rue Royale, au coeur de la ville de Malartic. Ouvert en avril 2008, ce centre facilite l'accès des citoyens aux représentants d'OSISKO. Les employés d'OSISKO chargés des communications et du processus de relocalisation des citoyens du quartier sud sont présents à temps plein dans le Centre de relations communautaires.
Utilisation des médias locaux	Depuis janvier 2008, OSISKO publie une chronique bimensuelle OSISKO VOUS INFORME ainsi que bulletins d'information sur le projet dans les médias locaux.
Séances de consultation générales (ou d'information publique)	Organisation de six rencontres publiques d'information (une en 2006, deux en 2007 et trois en 2008) par OSISKO, le GCC ou conjointement.
Séances de consultation pour les résidents à relocaliser	Organisation d'une dizaine de rencontres pour communiquer les détails du projet de relocalisation et discuter de l'assignation des terrains dans le nouveau quartier.
Mise en consultation rapide de l'étude d'impact environnemental (EIE) du projet	OSISKO a rendu publique son EIE (Études d'impact environnemental) plusieurs mois avant la date prévue par le processus normal, afin de laisser plus de temps à la population pour examiner les documents.
Audience publique du BAPE	De concert avec la ville de Malartic et le GCC, OSISKO a demandé la tenue d'une audience publique devant le BAPE pour faire en sorte que la population de la région puisse faire part de ses préoccupations et obtenir réponses à ses questions – il est arrivé peu de fois que de telles audiences soient demandées par le promoteur lui-même au Québec.
FEMO	Voir détails ci-dessus.
Investissements communautaires	Le déplacement des institutions publiques et du quartier relocalisé permet aux citoyens de la municipalité de profiter d'infrastructures neuves.
Suivi des impacts	OSISKO s'est engagée à suivre les impacts du projet sur la population malarticoise, incluant les ménages relocalisés, tant au niveau de la qualité de vie que du tissu social et de l'attachement au milieu. Le programme de suivi s'est amorcé en 2008 et se poursuivra sur plusieurs années. D'ailleurs un guide sur le suivi en période d'opération a été déposé au MDDEP. Un guide de suivi pour la période de production et de la fermeture sera complété d'ici la fin de l'année 2009 intégrant les observations et demandes se trouvant dans le décret du gouvernement.

Les 325 000 actions ont été versées au Fonds dès sa constitution. Les 25 000 actions versées par les dirigeants d'OSISKO ont été libérées dès leur transfert au Fonds. Les 300 000 actions de la Compagnie sont entières et seront libérées selon l'échéancier suivant :

- 100 000 à l'obtention des permis (été 2009);
- 100 000 au début de l'exploitation commerciale (prévue en 2011);
- 100 000 au premier anniversaire du début de l'exploitation commerciale.

Le Fonds est dirigé par un conseil d'administration de sept personnes, majoritairement issues des milieux socio-économiques et communautaires de Malartic ou d'ailleurs en Abitibi Témiscamingue. OSISKO est représentée à ce conseil par deux de ses cadres supérieurs.

OSISKO a mis en place des actions et des mécanismes d'information et de rétroaction dès le début du processus de relocalisation, afin d'une part de répondre aux attentes et questions de la population, et d'autre part de réagir adéquatement et rapidement aux situations imprévues ou aux insatisfactions des résidents.

Le Groupe de Consultation de la Communauté (GCC), en complément du travail du Centre de relations communautaires OSISKO, a le mandat de gérer les requêtes et plaintes des membres de la communauté reliées au projet. Les rencontres publiques mensuelles tenues par le GCC depuis août 2007 ont permis aux citoyens de poser des questions, de formuler des plaintes et de faire part à la compagnie et aux membres du GCC des problèmes qui surviennent.

Plusieurs exemples témoignent de la façon dont le GCC et OSISKO traitent les plaintes, prennent les moyens pour les régler et obtiennent des résultats à la satisfaction du plus grand nombre de résidents :

Préoccupations et questions représentatives de plusieurs résidents :

inscription d'informations et de réponses sur le site Internet du GCC.

Insatisfaction des assignations de lots :

révision du processus d'assignation de lots à deux reprises afin d'obtenir la pleine satisfaction de l'ensemble des ménages relocalisés.

Gestion du stress et support psychologique :

conclusion d'une entente avec le CLSC de Malartic pour attitrer une personne spécialisée afin d'apporter un support psychologique aux résidents.

Délai de relocalisation :

une allocation pour frais de relocalisation de 42 \$/jour/personne a été offerte. S'ajoutait à ce montant un montant de 200 \$/semaine/famille pour compenser si la durée excédait la période de relocalisation initialement prévue de quatre semaines.

Autres améliorations depuis 2009 :

mise en place de meilleures procédures pour la sélection des entrepreneurs, leur encadrement, le mécanisme de liaison entre les résidents et les responsables du chantier. Par exemple, pour chaque groupe de quatre maisons déplacées, une personne est responsable d'encadrer les entrepreneurs attitrés au déplacement, d'informer les propriétaires et de discuter des demandes, attentes et plaintes.

Relocalisation supplémentaire (à la demande des résidents) :

OSISKO a accepté, au début du processus, de relocaliser un nombre supplémentaire de résidents qui initialement ne devaient pas être déplacés, soit les résidents de la rue de la Paix dont la résidence faisait face à la future fosse minière et qui désiraient s'en éloigner.

*Un
mécanisme
d'examen des
plaintes
efficace!*



Suivi du processus de relocalisation et enquêtes :

des entrevues de groupe ont été réalisées en décembre 2008 auprès de personnes en attente de relocalisation et d'autres ayant vécu le processus. Cette enquête a mis en lumière les éléments suivants :

- importance des craintes et questionnements chez plusieurs personnes en attente :
 - i. Osisko a rencontré individuellement chacune des familles durant l'hiver 2008-2009 afin d'informer et de bien préparer notre client au processus de relocalisation pour la saison 2009;
 - ii. les résidents ont eu la chance de participer activement au processus de relocalisation;
- le processus de relocalisation exige beaucoup des familles en raison des nombreuses négociations, du suivi et des modifications imprévues à gérer :
 - i. nous avons bonifié et augmenté le support aux résidents en désignant un superviseur pour quatre dossiers de relocalisation;
- la très grande majorité des personnes relocalisées sont très satisfaites des résultats du processus une fois complété.

Relocalisation et moyens de subsistance

Le projet minier nécessite la relocalisation de près de 204 résidences et de cinq édifices institutionnels. OSISKO offre deux scénarios à chaque résident : la relocalisation de sa maison dans le nouveau quartier, ou, à son choix, la vente de sa maison à OSISKO. Dans le cas d'une vente de maison à OSISKO, un processus a été établi pour déterminer le prix de vente de façon équitable pour tous. Deux évaluateurs indépendants de la région ont été mandatés aux frais d'OSISKO pour procéder à l'évaluation des maisons. Deux résidents ont aussi utilisé les services d'un troisième évaluateur pour faire une contre-expertise.

Les 61 propriétaires qui ont décidé de vendre leur résidence à OSISKO ont reçu la valeur marchande établie par les évaluateurs majorée de quelque 25 %. Cette majoration tient compte de l'inflation survenue entre l'évaluation et la transaction (3 %), de même qu'une prime additionnelle destinée à compenser les coûts et les inconvénients associés au déménagement.

En 2008, 60 maisons ont été déplacées vers le nouveau quartier. Les autres l'ont été ou le seront en 2009.

OSISKO défraie tous les coûts liés à la relocalisation et à la mise en place des infrastructures dans le nouveau quartier. Des allocations de relocalisation de 42 \$/personne/jour sont accordées aux familles déplacées. Un montant supplémentaire de 200 \$/famille/semaine est ajouté si le délai de quatre semaines prévu pour le déplacement de la résidence est dépassé. De plus, une indemnisation pour les inconvénients est octroyée aux propriétaires et aux locataires. Ce montant correspond à 5 000 \$ pour les propriétaires et à deux mois de coût du loyer pour les locataires.

Les indemnités versées en 2008 ont varié de 9 300 \$ à 40 700 \$ par famille. La moyenne s'est située à environ 18 000 \$.

Déménagement d'une résidence du secteur sud vers le nouveau secteur situé dans le nord de la ville



un nouvel avenir, dans un quartier sécuritaire

6 Empreinte environnementale

Consommation des ressources

Le projet prévoit produire un important volume de résidu (roche stérile et résidu minier) et utiliser des réactifs pour extraire l'or du gisement Canadian Malartic.

Bien qu'une exploitation souterraine eût été souhaitable, celle-ci est techniquement impossible étant donné la présence du gisement en surface, le type de minéralisation et l'étendue de celle-ci. Toutefois, OSISKO met tout en oeuvre pour minimiser l'impact de cette exigence technique sur l'environnement et la communauté.

Jusqu'à présent, le projet a été planifié de manière à réduire la consommation de matières ou à les recycler en optimisant leur utilisation. Par exemple, 90 millions de tonnes de gravier provenant du site seront recyclées pour construire les chemins d'accès. Ce gravier provient d'une carrière aménagée à l'emplacement du futur complexe minier. Il faut extraire ce gravier pour pouvoir mettre en place le complexe minier. Cette approche permet plusieurs avantages sur le plan environnemental : fournir du gravier, préparer les assises des futures constructions, empêcher l'exploitation de ressources à partir d'un autre banc d'emprunt en dehors du site et réduire la distance de transport.

OSISKO étudie sans cesse les opportunités de gestion rationnelle des matières premières. L'avancement des travaux de planification a permis de confirmer d'autres initiatives en 2008 relativement aux travaux à réaliser dans les années à venir. Ainsi, le mort-terrain retiré des opérations de décapage, principalement de la fosse, sera recyclé comme matériau dans la construction du parc linéaire aménagé en bordure de la fosse. Il servira aussi à d'autres aménagements.

Des initiatives de recyclage déjà amorcées

Ainsi, il sera valorisé au lieu d'être traité comme un simple résidu; plus de 647 000 m³ de matériau seront réutilisés de cette façon. De plus, la matière organique qui sera utilisée pour revégétaliser le site proviendra d'un compost produit à partir des matières résiduelles de la MRC de La Vallée-de-l'Or. Un volume important sera valorisé, ce qui permettra de participer à un projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de valorisation des matières résiduelles et de réduction de travaux supplémentaires pour décapier des terrains naturels.



Changements climatiques et intensité énergétique du projet

L'exploitation à ciel ouvert du gisement Canadian Malartic exigera un apport d'énergie important. Son utilisation a été optimisée dès la phase de conception du projet afin d'accroître l'efficacité énergétique du projet.

OSISKO est consciente des enjeux causés par la consommation d'énergie sur les changements climatiques. En tant que société citoyenne responsable, OSISKO cherche à s'impliquer concrètement dans les efforts de réduction des GES au Québec. La démarche volontaire d'OSISKO de tendre vers un bilan de carbone neutre pour les activités d'exploitation en fait foi.

La consommation d'hydroélectricité sera maximisée au détriment de l'utilisation d'hydrocarbures. Voici certains éléments clés à cet égard :

- consommation indirecte d'hydrocarbures pétroliers entre 2006 et 2008 : utilisation d'hydrocarbures par les sous-traitants attitrés aux travaux d'exploration, de relocalisation et d'aménagement sur le site (exploitation de la carrière, réfection des chemins d'accès et déboisement). Les quantités consommées n'ont pas été comptabilisées;
- initiative de réduction des hydrocarbures fossiles : 22 % de la longueur totale des travaux de forage dans le secteur de la ville de Malartic ont été réalisés par des foreuses converties à l'électricité. En plus de réduire la consommation d'hydrocarbures pétroliers, cette initiative a permis de réduire les GES ainsi que les inconvénients liés au bruit; et
- intégration de 20 puits de géothermie pour le chauffage primaire et une part de climatisation de la nouvelle école primaire Des Explorateurs.

Pour les années à venir, OSISKO maximisera l'utilisation d'hydroélectricité, source d'énergie renouvelable produite au Québec. Le complexe minier et les bâtiments connexes seront alimentés par une nouvelle ligne électrique construite par Hydro-Québec pour le projet Canadian Malartic. La puissance requise prévue est de 85 MW. Voici trois initiatives qui démontrent bien la stratégie d'efficacité énergétique d'OSISKO et notre engagement à réduire les gaz à effet de serre :

- construction d'un convoyeur d'une longueur de 1,2 km qui permettra de réduire le transport par camion du minerai vers le complexe minier;
- équipement d'extraction du minerai fonctionnant à l'électricité : le chargement des stériles et du minerai se fera à l'aide de deux pelles hydrauliques électriques de 28 m³; et
- achat de camions neufs de nouvelle génération (norme : US EPA Tier II émissions standards) de la compagnie Caterpillar.

La consommation d'hydrocarbures pétroliers, comme l'essence et le diesel, a été réduite au minimum. Elle servira principalement à approvisionner les équipements mobiles utilisés pour extraire et transporter le minerai vers le broyeur. Du gaz naturel sera aussi utilisé pour le four de régénération du charbon activé.

D'autres projets d'efficacité énergétique en perspective

OSISKO entend surveiller de près les progrès technologiques au cours de la période d'exploitation et de prendre les actions appropriées afin d'améliorer en continu sa performance énergétique et réduire les émissions de GES. Les projets identifiés pour le moment sont les suivants :

- broyage du minerai (étape la plus énergivore du projet) :
 - Minimiser le temps de pointe
 - Assistance au démarrage
- transport du minerai par camion entre la fosse et le broyeur : optimisation des déplacements (GPS), consommation en carburant (modification des camions), etc.

OSISKO mettra également en place les procédures adéquates pour comptabiliser la consommation future en électricité, en diesel, en essence, en gaz naturel et autres sources d'énergie, et ce, en fonction des différents postes de consommation. Cette procédure permettra de suivre dans le temps le succès des mesures d'efficacité énergétique que prévoit mettre en place OSISKO.

Programme vers un bilan de carbone neutre

Ce programme vise à réduire les émissions de GES à la source et à tendre vers une compensation des émissions résiduelles pour la phase exploitation. En choisissant cette phase, OSISKO se concentre sur la portion du projet qui représente le plus haut taux d'émission de GES. Le programme volontaire d'OSISKO de tendre vers un bilan de carbone neutre pour ses activités d'exploitation est un engagement unique dans l'industrie minière québécoise.

OSISKO
maximise
l'utilisation
d'énergie
renouvelable

La formalisation de la démarche d'OSISKO de tendre « Vers un bilan de carbone neutre » est en cours d'élaboration. Les projets de compensation des GES seront réalisés principalement dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Les projets retenus seront les plus structurants pour la région, de manière à créer des retombées locales et tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Déjà dans le cadre de cette démarche, un premier projet de reboisement de 900 ha est déjà prévu sur le territoire de la MRC de La Vallée de l'Or, soit sur des lots intramunicipaux.

Ce projet est identifié comme étant celui de la « Forêt Osisko ».
Des avis de projets seront formulés pour l'ensemble des projets retenus et une démarche formelle sera entreprise en suivant les étapes reconnues d'un projet de compensation de GES.

Gestion de l'eau

La demande en eau dans certaines régions exerce une pression importante sur l'offre disponible de cette ressource. OSISKO reconnaît que les procédés d'extraction minière consomment d'importants volumes d'eau. Toutes les mesures nécessaires ont donc été prises pour optimiser son utilisation, suivre les effets sur le milieu naturel et garantir un approvisionnement en eau en quantité et de qualité adéquate pour les générations futures.

Stratégie de recyclage des eaux

Entre 2006 et 2008, la consommation d'eau pour le projet Canadian Malartic est négligeable par rapport à celle qui sera effective durant les travaux d'exploitation. Malgré cela, nous avons débuté l'instrumentation des anciens puits de mine afin de débiter le suivi sur la nappe phréatique du secteur.

À partir de 2011, le projet Canadian Malartic prévoit l'utilisation de 9,45 Mm³ d'eau par année pour alimenter le complexe minier en eau de procédé. Un suivi journalier permettra de gérer cette ressource de façon responsable. OSISKO a prévu de recycler l'eau pour minimiser l'apport d'eau provenant de l'extérieur du périmètre du projet. L'eau recyclée proviendra des opérations de dénoyage de la fosse, des eaux de précipitation collectées à l'intérieur du

périmètre des installations minières et des eaux de la dérivation nord du ruisseau Raymond qui traverse actuellement le site. Ces eaux seront accumulées dans un bassin (le bassin sud-est).

Les eaux de la dérivation sud du ruisseau Raymond seront aussi utilisées. Un bassin sera aménagé (bassin Johnson) pour les accumuler et compléter les besoins en eau de procédé de la mine, si nécessaire. Le pourcentage de recyclage de l'eau sera suivi dans le cadre du projet.

Objectif zéro rejet

OSISKO vise l'objectif « zéro rejet ». Le patron actuel d'écoulement de l'eau de surface en amont et en aval du site sera maintenu et la diminution des apports dans les cours d'eau en aval du site sera suivie. Des points de contrôle de la qualité de l'eau seront installés sur la dérivation nord lorsque les eaux auront franchi le site et devront être redirigées vers la rivière Malartic plutôt qu'au bassin de polissage. Il en ira de même aussi en aval de ce bassin. Tous les rejets respecteront les exigences fixées par les autorités gouvernementales. Une usine de traitement pourra être déployée au bassin de polissage.

Les opérations de dénoyage de la fosse feront aussi l'objet d'un suivi durant toute la durée du projet afin d'assurer aux Malarticois un approvisionnement en eau souterraine de qualité et en quantité requise. Des puits d'observation seront ajoutés aux puits existants afin de bien suivre les fluctuations du niveau de la nappe phréatique et de pouvoir échantillonner pour le suivi de la qualité des eaux souterraines.

Gestion des résidus miniers

Afin de s'assurer de la meilleure performance environnementale possible et de limiter l'empreinte au sol du projet et de la réduction de la consommation de l'eau, OSISKO a choisi la technique de gestion des résidus épaissis. Cette approche novatrice nous permet par le fait même de restaurer un site abandonné dont la responsabilité incombe au ministère des Richesses naturelles et de la Faune (MRNF), soit le parc à résidus East-Malartic. Une usine de détoxification des cyanures contenus dans les résidus sera aussi déployée.

De plus, afin d'avoir une gestion responsable des résidus miniers, OSISKO a signé une entente avec l'Université du

Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) pour effectuer le suivi de la qualité chimique des résidus miniers. Des tests en laboratoire sont en cours et des essais de terrain seront réalisés pour évaluer si les résidus sont générateurs acides à long terme et s'ils présentent un potentiel de lixiviation des métaux ou autres problématiques (il est à noter qu'aucune de ces caractéristiques n'est signalée pour les court et moyen termes). Cette entente permettra de développer une expertise de pointe en région et de fournir les réponses adéquates à OSISKO pour continuer de mettre en oeuvre les meilleures pratiques en matière de gestion des résidus miniers.

Gestion des terrains et création de biodiversité

La gestion des terrains et la création de biodiversité dans le cadre du projet Canadien Malartic sont illustrées par les mesures d'optimisation du projet qui permettront de minimiser la perturbation de terrains naturels.

En septembre 2008, OSISKO a déposé auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) l'étude d'impact environnemental sur le projet Canadien Malartic. Cette étude concluait que le projet aurait peu d'impact sur l'environnement et la population, notamment pour les raisons suivantes :

- choix d'implanter les installations minières sur un site déjà perturbé;
- fermeture d'un site abandonné qui est maintenant sous la responsabilité du Gouvernement du Québec;
- réduction de la surface occupée par le projet et possibilité de restaurer le site en continu : au moment de la fermeture de la mine, 65 % du site sera déjà réhabilité;
- implantation d'un complexe minier suffisamment loin des milieux résidentiels;
- limitation de la consommation d'espace par l'utilisation de la technologie des résidus épaissis; et

- positionnement des installations minières afin de maximiser la gestion de l'eau.

Rares sont les projets qui permettront de créer de la biodiversité : OSISKO le fera!

En plus de permettre la fermeture sécuritaire et en continu du site abandonné ainsi que du parc à résidus projeté, le projet Canadien Malartic permettra à long terme d'améliorer la biodiversité dans le secteur par la revégétalisation qui y sera effectuée. De plus, les installations d'OSISKO ne seront pas situées dans des zones sensibles ou protégées. Elles ne toucheront que les deux mêmes bassins versants déjà affectés par les anciennes activités minières. Ni la réserve projetée de la Forêt Piché située au sud-est du site, ni l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac Malartic située au nord ne seront perturbées par les activités minières. Aucune espèce menacée figurant sur la liste rouge mondiale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) n'a été identifiée lors des inventaires de terrain. Aucune espèce protégée par un statut provincial ou fédéral ne sera non plus visée.

Autres rejets et émissions produites par le projet

La construction du projet et surtout son exploitation nécessiteront la réalisation de plusieurs suivis : milieu humain, qualité de l'air (poussières, concentrations de silice dans les particules), bruit, vibrations, déversements, production des matières résiduelles (autres que minières) non dangereuses et dangereuses. Les procédures seront mises en place pour collecter les données afin de les rapporter dans nos prochains rapports.

Notons que le rapport d'étude d'impact et la documentation déposée sur le site Internet du BAPE contiennent l'ensemble des informations concernant nos suivis projetés et, au préalable, celles qui se rapportent à toutes les mesures d'atténuation qui seront appliquées dans le cadre du projet. Un nombre important de ces mesures concernent notamment la limitation des impacts sur le milieu urbain de Malartic au chapitre de la qualité de l'air, de l'ambiance sonore et des niveaux de vibrations et surpressions d'air.



*Karen Boudreau
Opératrice de camion articulé*

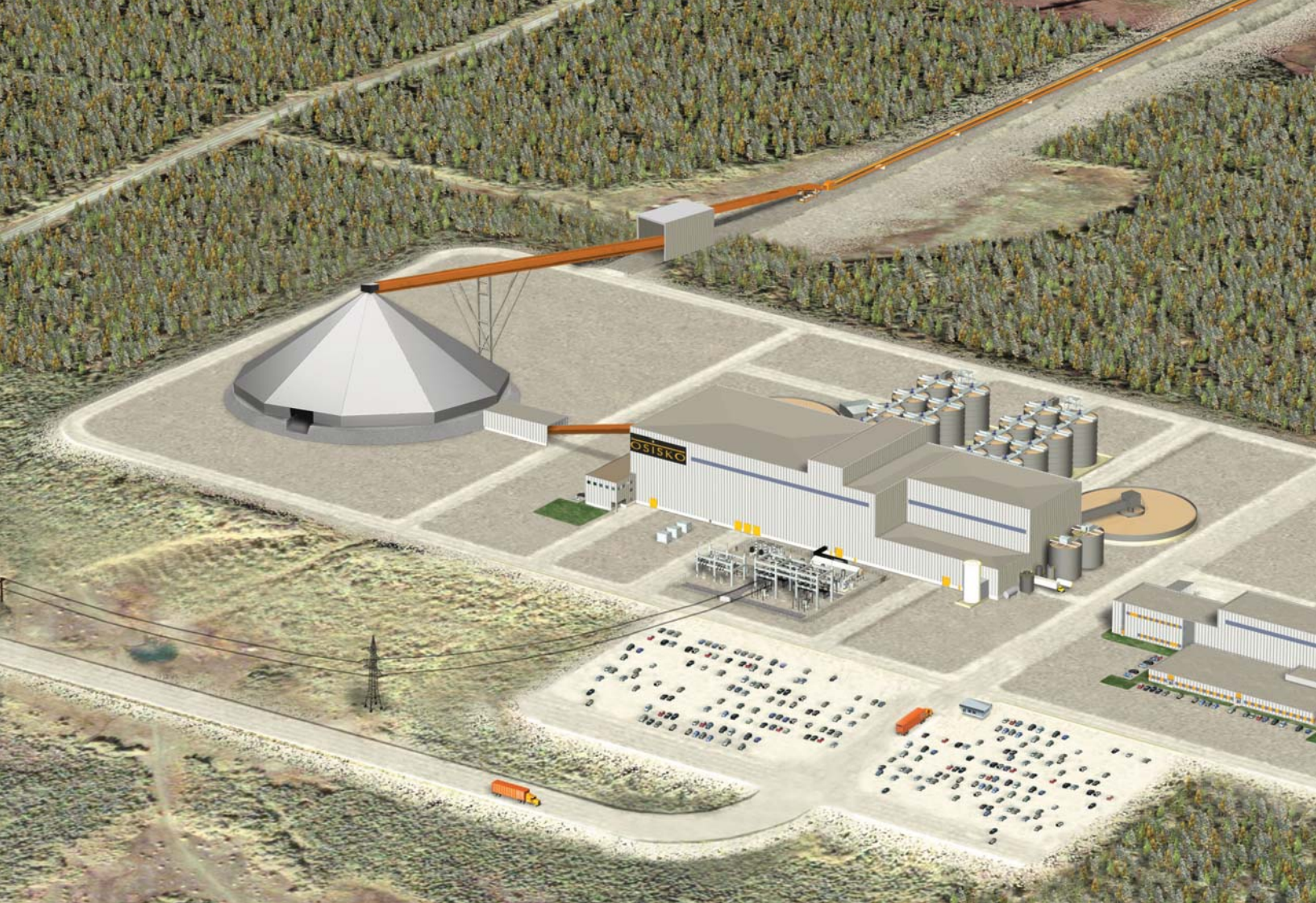
7 La santé et la sécurité : notre garantie

OSISKO est fière d'annoncer sa fiche parfaite en santé et sécurité pour l'année 2008. Les années précédentes ont aussi été marquées par une performance tout aussi enviable en santé et sécurité. Aucun accident mortel, ni d'accident impliquant des jours de travail perdu ne sont survenus en 2008, de même qu'en 2007 et 2006.

Un responsable en santé et sécurité a été engagé en avril 2008. Depuis cette date, deux agents de sécurité pour la construction ainsi qu'une infirmière ont aussi été engagés. Plusieurs mesures seront élaborées pour prévenir l'ensemble des risques liés au projet durant sa construction prochaine et son exploitation future, notamment la préparation du programme de prévention pour le chantier de construction, des séances de formation en santé et sécurité pour les employés d'OSISKO ainsi que pour les sous-traitants.

La santé et la sécurité sont prioritaires chez OSISKO. Elles le demeureront tout au long des futurs travaux de construction. Déjà, le projet Canadian Malartic a été planifié pour réduire les risques sur la santé et assurer la sécurité des employés et de la communauté.

Comme le prévoit la démarche habituelle, un plan de mesures d'urgence a été présenté avec le dépôt de la première demande de permis. Basées sur l'analyse des risques technologiques, plusieurs mesures d'atténuation seront déployées afin de permettre la réduction des risques concernant les substances toxiques :



- Situation géographique favorable
- Entretien préventif des conduites et des réservoirs
- **Terrains clôturés**
- **Fermeture automatique des valves**
- Digues de confinement autour des réservoirs
- Conception des équipements selon les règles les plus sévères dans le domaine
- Systèmes de détection de fuite
- **Programme de surveillance**

Le plan des mesures d'urgence en phase de construction ainsi que le document de suivi viennent d'être complétés et déposés au gouvernement en juin 2009. Ceux de la phase d'exploitation le seront eux à l'automne de 2009.

8 Plan de fermeture structurant à long terme

Par son plan de fermeture, OSISKO veut créer un projet à long terme pour la communauté locale.

Une version préliminaire du plan de fermeture a été rendue publique avant même le début de l'audience publique du BAPE. Habituellement, le plan de fermeture ne doit être déposé qu'avant le début des travaux d'exploitation, soit avant que ne débute le décapage de la matière organique à l'endroit de la fosse.

OSISKO prévoit continuer à agir de façon proactive et continuer de démontrer sa bonne volonté à agir de façon transparente.

La version finale du plan de fermeture sera déposée d'ici la fin de l'année 2009, soit bien avant le début de la période d'exploitation. Il présentera, entre autres, la stratégie de revégétalisation de l'ensemble des infrastructures où sont prévus des aménagements arbustifs et arborescents propices à la création d'habitats fauniques. D'autres éléments comme la stratégie de remise en valeur de la fosse seront aussi abordés dans le plan de fermeture. Si les conditions le permettent, OSISKO est ouverte à l'idée de créer un lac productif ou tout autre usage propice à générer des retombées à long terme pour la communauté. La population ainsi que les parties prenantes concernées seront invitées à participer à la définition des usages souhaités pour la phase post fermeture de la fosse.

OSISKO
prévoit continuer
à agir de façon
proactive et continuer
de démontrer
sa bonne volonté
à agir de façon
transparente



De gauche à droite : Hélène Thibault (Directrice des communications), Jean-Sébastien David (Vice-président, développement durable), Patrick Goodwin (Directeur, développement de la communauté) et Denis Cimon (Directeur général), lors d'une soirée d'information publique.

9 Conclusion

Par son implication dans la communauté de Malartic et dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue depuis 2005, et par les engagements qu'elle a pris sur les plans socio-économique, communautaire et environnemental, OSISKO est résolue à rester sur la voie du développement durable et à honorer sa signature : « **La minière nouvelle génération** ». Nous confirmons donc notre ambition d'agir en tant que société citoyenne dans l'exploitation des ressources minières et le présent document se veut un jalon dans notre démarche de transparence. Les prochains rapports seront bonifiés selon l'avancement du projet ainsi que sur la base du plan d'action à venir.

Recréons
de la **richesse**
à **Malartic**



Annexe 1

Actions associées aux cinq enjeux prioritaires - Tableaux stratégiques des cinq enjeux prioritaires

Enjeu 1: Réduire les impacts liés à la méthode d'exploitation à ciel ouvert

OBJECTIFS	DÉFIS	ACTIONS
Garantir l'approvisionnement en eau souterraine	Les besoins en eau des Malarticois sont assurés par un aquifère qui doit être protégé - risque d'abaissement de la nappe phréatique (une faible probabilité à la fin de l'exploitation seulement).	Nous allons implanter un réseau de surveillance qui permettra de suivre le niveau des eaux souterraines et OSISKO a signé un partenariat avec la ville de Malartic pour procéder à une étude de recherche en eau afin d'élaborer un plan de contingence (nouveaux puits si le besoin se faisait sentir).
Améliorer l'efficacité énergétique et réduire l'impact climatique	L'extraction et le traitement du minerai d'une exploitation à ciel ouvert impliquent une forte consommation d'énergie qui contribue notamment à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES).	Nous allons dresser la liste des projets potentiels d'efficacité énergétique et de réduction/ compensation des GES, les classer par priorité et établir un calendrier de réalisation.
Utiliser rationnellement les matières premières et les produits	La méthode d'exploitation à ciel ouvert implique un niveau élevé de production de résidus et de consommation de produits.	Nous allons tenir des registres de résidus générés et de matières consommées afin d'identifier des opportunités de réduction, de réutilisation, de recyclage ou de valorisation, et établir un calendrier de réalisation des projets les plus structurants.

 Impact négatif moyen

Enjeu 2 : Soutenir le développement communautaire en maximisant des retombées régionales

OBJECTIFS	DÉFIS	ACTIONS
Créer des emplois et favoriser les achats locaux	Le projet permettra la création d'emplois et la formation d'une main-d'oeuvre locale qualifiée. À compétence égale, l'utilisation de ressources locales sera maximisée.	Nous avons élaboré, rendu publique et mis en application une politique visant à maximiser l'achat de biens, services et main-d'oeuvre à Malartic et en Abitibi-Témiscamingue**.
Préserver le tissu social	La relocalisation du quartier sud et le projet en soi risquent de modifier la cohésion sociale et le sentiment d'attachement au milieu. L'embauche locale et des mesures pour favoriser l'intégration sont à prévoir*.	En plus de la politique mentionnée précédemment, nous allons développer une stratégie d'enquête pour mesurer la performance des mesures d'atténuation*.
Participer à la restauration du site abandonné East Malartic	Démontrer que la participation d'Osisko est une occasion unique à saisir pour fermer le site abandonné de façon sécuritaire et économique.	Élaborer et signer l'entente contractuelle avec le MRNF et intensifier les travaux en 2009.
Investir dans les services ou la construction d'infrastructures publiques ou privées		Nous allons poursuivre la présentation d'un bilan des travaux de relocalisation, une fois ceux-ci complétés, et nous nous engageons à les compléter, que le projet minier voie le jour ou non et assumons le risque financier de cette décision.
Participer au développement local (éducation, loisirs, culture, etc.)	L'exploitation d'un gisement d'or présente souvent des retombées massives, mais sur une courte période de temps.	Nous allons maximiser les retombées à long terme pour le plus grand nombre de personnes, entre autres grâce au Fonds Essor Malartic Osisko (FEMO) - le conseil d'administration du FEMO est majoritairement composé de personnes du milieu.
Créer des partenariats avec des acteurs locaux	Le projet Canadian Malartic est une occasion pour revitaliser la Ville de Malartic et participer à des projets structurants pour la région.	Au besoin, nous organiserons d'autres séances d'information pour identifier des opportunités d'investissement et allons rendre publiques les règles de fonctionnement et la liste des acteurs intéressés.
Répartir la valeur	Sur le cycle de vie du projet, il est prévu qu'OSISKO et ses sous-traitants verseront 900M\$ en salaires, plus de 750 M\$ en impôts, droits et taxes, et achèteront au Québec 85% des ses biens et services.	OSISKO mesurera et rendra publique l'importance de sa contribution à l'économie de Malartic, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec.

 Impact positif  Impact négatif faible

* mesure de mitigation prévue dans l'ÉIE

** mesure de bonification mentionnée dans l'ÉIE

Enjeu 3 : Élaborer un plan de fermeture structurant à long terme

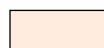
OBJECTIFS	DÉFIS	ACTIONS
Contribuer à la création de gains en biodiversité	Osisko réutilisera un site déjà perturbé où le sol est parfois dénudé et où les résidus sont souvent exposés aux intempéries.	Intégrer un plan d'aménagement et de revégétalisation dans la prochaine version du plan de fermeture.
Améliorer la gestion de l'eau	Osisko réutilisera un site où les eaux de ruissellement sont en contact avec les résidus du site orphelin et sont la source d'un rejet vers le milieu naturel.	Nous allons entreprendre un suivi des débits et de la qualité des eaux avant le début des travaux de construction, en amont et aval du site, pour préciser les écoulement et éventuellement démontrer le succès de notre stratégie de maximisation du recyclage de l'eau et de notre objectif zéro rejet.
Redéfinir l'usage de la propriété en période post fermeture	Le projet permettra la création d'emplois et la formation d'une main-d'oeuvre locale qualifiée. À compétence égale, l'utilisation de ressources locales sera maximisée.	Nous allons former un comité spécial chargé d'identifier des usages potentiels du site après sa fermeture et la réalisation d'une étude d'opportunités pour les scénarios de développement les plus structurants.



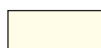
Impact positif

Enjeu 4 : Prioriser la santé, la sécurité et le bien-être des employés et de la communauté

OBJECTIFS	DÉFIS	ACTIONS
Exploiter le gisement de façon sécuritaire pour tous		Nous allons réduire les risques d'éclats de roches vers les résidences en effectuant le suivi des mesures d'atténuation proposées dans l'Étude d'impact environnemental (EIE) et allons respecter et surpasser les normes*.
Déployer un plan d'urgence performant		Nous allons prévenir les risques d'accidents industriels.
Prioriser la santé pour tous	Maintenir la santé, la sécurité et le bien-être des employés et de la communauté sont des aspects indispensables à l'exploitation responsable du gisement Canadian Malartic.	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler le bruit en phase exploitation en effectuant le suivi des mesures d'atténuation proposées dans l'EIE et en respectant les normes. • Gérer l'accroissement des particules fines et les risques pour la santé en effectuant le suivi des mesures d'atténuation proposées dans l'EIE.
Assurer le bien-être de la communauté		<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les nuisances temporaires comme la construction du parc linéaire, en effectuant le suivi des mesures d'atténuation proposées dans l'EIE pour limiter les inconvénients*. • Réduire l'impact des vibrations dans le sol en effectuant le suivi des mesures d'atténuation proposées dans l'EIE et en respectant les normes*. • Mitiger les modifications du paysage en effectuant le suivi des mesures d'atténuation proposées dans l'EIE pour assurer une meilleure insertion possible.



Impact négatif moyen



Impact négatif faible

* mesure de mitigation prévue dans l'ÉIE

Enjeu 5 : Intégrer la durabilité au sein de l'équipe du projet Canadian Malartic

OBJECTIFS	DÉFIS	ACTIONS
Assurer le bien-être et le développement des employés	La richesse d'Osisko repose sur la qualité de ses employés. Les moyens nécessaires devront être pris pour attirer de nouveaux talents et fidéliser ceux déjà en place pour mener à bien l'exploitation responsable de la ressource minière.	Nous allons compléter l'élaboration de notre politique de ressources humaines avant d'entreprendre l'exploitation et inclure une série de mesures pour faire d'OSISKO un employeur de choix.
Assurer le dialogue avec les parties prenantes	Les parties prenantes sont des partenaires indispensables au succès du projet. Les engager dans une participation constructive dans le projet est une priorité d'OSISKO.	Nous allons identifier chacune de nos parties prenantes, confirmer les moyens de communication à prendre et engager le dialogue avec chacune d'entre elles tout au long du projet.
Utiliser les bonnes pratiques et les meilleures technologies	L'innovation technologique est cruciale pour améliorer l'efficacité énergétique, réduire la consommation de matières premières et des produits, réduire l'utilisation de l'eau et élaborer un plan de fermeture structurant pour la communauté.	Nous allons assurer une veille technologique et participer à des programmes de recherche, des colloques et des formations pour améliorer les procédés et la gestion.



Corporation Minière Osisko

Siège social : 1100, De La Gauchetière O., Bureau 300, C.P. 211, Montréal (Québec) Canada H3B 2S2 | Tél. : 514.735.7131
Centre de relations communautaires : 864, rue Royale, C.P. 2040, Malartic (Québec) Canada J0Y 1Z0 | Tél. : 819.757.2527
TSX : OSK | Deutsche Boerse : EWX | ir@osisko.com | www.osisko.com